



2023

RAPPORT FINANCIER



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Rapport financier

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

I • FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans un environnement sectoriel en pleine évolution, impacté par des facteurs conjoncturels (inflation, marchés financiers...) et structurels (transformation de l'offre), la Fondation des Amis de l'Atelier maintient sa solidité financière en présentant pour l'année 2023, un résultat à l'équilibre et une structure financière qui reste saine.

L'année 2023 est la seconde année du nouveau CPOM 2022-2026 sur la Région Ile-de-France. Pour rappel, cet accord permet de pérenniser les financements de la Fondation pour une période de 5 ans, tout en accordant une plus grande souplesse dans l'utilisation des moyens octroyés. Cette année de consolidation a renforcé la Fondation comme partenaire majeur de nos financeurs et assure à la Fondation une visibilité financière pluriannuelle dans un contexte économique incertain.

La Fondation reste néanmoins confrontée aux enjeux d'attractivité des métiers du secteur, qui se sont concrétisés, sur l'exercice 2023, par des pénuries de personnel touchant de nombreux établissements de la Fondation. Les politiques de revalorisations salariales financées par les pouvoirs publics (mesures Laforcade, revalorisation du point) ne semblent pas encore avoir pleinement porté leurs fruits. Pour assurer la qualité d'accompagnement de nos usagers mais aussi protéger le pouvoir d'achat des salariés dans cette période d'inflation, la Fondation a engagé en 2023 une politique volontariste de protection de ces postes tout en maintenant son équilibre économique. Le versement d'une prime de partage de la valeur sur la fin d'année (1,2 M€ environ), l'extension des mesures Laforcade sur des populations hors champs d'application de la loi, la création d'un CFA d'entreprise sont autant de mesures qui ont renforcé l'offre « Employeur » de la Fondation sur l'exercice.

Au-delà de ces éléments structurels, la Fondation a poursuivi sa dynamique volontariste de transformation et de développement de son offre de services, pour répondre aux grands enjeux du territoire francilien où les besoins restent particulièrement importants :

- Poursuite de la montée en charge du FAM de Bècheville, ralentie par les difficultés de recrutement actuelles. L'établissement reste toutefois équilibré budgétairement grâce à l'accompagnement de nos financeurs.
- Finalisation des travaux de rénovation et ouverture des extensions du Foyer La Résidence des Amis et du Foyer de L'Alliance. Les investissements de 2023 sont de 2,6 M€ sur la Résidence des Amis et de 0,9 M€ sur le Foyer de L'Alliance.
- Développement de dispositifs d'accompagnement s'appuyant sur les structures existantes, tels que l'installation d'une équipe mobile d'appui en santé (EMASA) à Nemours (194 K€ de financement 2023), l'extension de 15 places du SAMSAH Les Canotiers (237 K€ de financement 2023), la création d'une unité « Hungtinton » pour 340 K€ de financement complémentaire à la MAS La Source.
- L'achat d'un pavillon à Livry-Gargan pour 1,0 M€ dans le cadre du déploiement du projet GLORIA d'inclusion dans le milieu du travail ordinaire.

II • ACTIVITÉ DE LA FONDATION

Compte de résultat

Les produits d'exploitation s'élèvent à 178,4 M€ en progression de 2,5 % par rapport à l'exercice précédent, sous l'impulsion d'une indexation volontariste des financements sur l'année pour accompagner la hausse du coût de la vie et les revalorisations salariales. Le total des produits s'élève à 182,1 M€ en augmentation de 3,0 %.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 180,7 M€ en augmentation de 4,7 % par rapport à l'exercice précédent. Le total des charges s'élève à 182,2 M€ en augmentation 5,0 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net comptable de l'exercice présente un léger déficit de - 116,0 K€.

Investissements

En 2023, les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 10,1 M€. Elles restent soutenues sur 2023 avec les travaux d'extension des Foyers L'Alliance et La Résidence des Amis et les investissements immobiliers liés aux nouveaux dispositifs d'Habitat Accompagnés et d'accompagnement Hors Les Murs (type projet Gloria).

Créances

Les créances nettes d'exploitation s'élèvent à 15,3 M€ au 31/12/2023, en diminution de - 0,8 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est en lien avec la perception des subventions d'investissement présentes à l'actif 2022. Les créances douteuses sont stables, les risques de recouvrement ayant été intégralement provisionnés par mesure de prudence.

La trésorerie de la Fondation

La trésorerie au 31/12/2023 (dont valeurs mobilières de placement) s'établit à 65,0 M€ et reste stable par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Emprunts et dettes financières

La Fondation n'a pas mobilisé de nouveaux emprunts en 2023. L'endettement brut s'élève à 41,8 M€ à fin 2023 contre 44,6 M€ en 2022.

Fonds associatifs

Les Fonds Propres de la Fondation au 31 décembre 2023 s'élèvent à 105,3 M€. Le ratio emprunts et dettes financières sur fonds associatifs passe à 39,7 % contre 41,6 % en 2022.

Activité et résultat des sociétés dans lesquelles la Fondation détient une participation

Le résultat de l'exercice 2023 de la SCI CHÂTENAY ÉGALITÉ est positif à hauteur de 104 K€, celui de la SCI GAMBETTA est en excédent de 7 K€ et enfin le résultat de la SCI LOUVEAU (détenue par les SCI ÉGALITÉ à 99,30 % et GAMBETTA à 0,70 %) s'élève à + 39 K€. Aucun élément significatif susceptible de modifier l'image des présents comptes annuels 2023 n'est survenu depuis la date de clôture jusqu'à ce jour.

III • PERSPECTIVES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés sur la base d'une continuité de l'activité. La Fondation devra faire face en 2024, tout comme 2023, aux enjeux d'attractivité de ses métiers. Ce sujet reste au cœur des préoccupations de la Fondation pour assurer dans les meilleures conditions la mise en œuvre de son objet social, la fidélisation de ses équipes et un accompagnement de qualité des usagers. Au-delà, sa structure financière solide et la confiance de ses financeurs sont des atouts forts pour la Fondation, pour envisager des perspectives de développement de son offre de service, en lien avec la volonté des pouvoirs publics : plusieurs projets de développement initiés en 2023 verront ainsi le jour en 2024 démontrant son dynamisme et la confiance des autorités dans sa capacité à accompagner la transformation du secteur. Le premier enjeu pour 2024 sera d'intégrer une nouvelle activité issue de la fusion-absorption de l'association APEI La Nichée et qui permettra d'élargir, sur le territoire francilien, une nouvelle offre d'accompagnement tournée vers l'enfance. L'autre enjeu phare de cette nouvelle année, sera la mise en œuvre des nouveaux dispositifs accordés à la Fondation dans le cadre du Plan de rattrapage 2023-2030 sur la région IDF.

Enfin, la Fondation poursuivra en 2024 l'amélioration de son organisation, de ses outils et moyens pour faciliter et optimiser la prise en charge des personnes accompagnées dans le cadre défini du projet stratégique et institutionnel de la Fondation.

Le Trésorier

BILAN AU 31.12.2023

ACTIF 2023

	Brut	Amortissement	Net	RAPPEL 2022
ACTIF IMMOBILISÉ	233 300 154,22	114 695 155,71	118 604 998,51	118 944 885,37
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 145 185,26	564 261,27	580 923,99	704 533,42
Frais d'établissement	899 504,85	348 721,40	550 783,45	644 505,34
Autres immobilisations incorporelles	245 680,41	215 539,87	30 140,54	60 028,08
Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	222 122 057,32	114 130 894,44	107 991 162,88	108 151 883,63
Terrains et agencement de terrains	6 708 149,73	34 833,50	6 673 316,23	6 673 316,23
Constructions	151 968 052,58	68 226 003,57	83 742 049,01	81 874 328,00
Installation technique matériel et outillage	13 809 667,20	11 177 944,01	2 631 723,19	2 458 339,84
Autres immobilisations corporelles	47 135 541,33	34 692 113,36	12 443 427,97	12 807 184,87
Immobilisations corporelles en cours	2 500 646,48		2 500 646,48	4 338 714,69
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 032 911,64		10 032 911,64	10 088 468,32
Titres immobilisés	6 017 198,75		6 017 198,75	5 900 575,75
Prêts	3 656 777,93		3 656 777,93	3 453 236,09
Autres immobilisations financières	358 934,96		358 934,96	734 656,48
ACTIF CIRCULANT	82 872 750,32	1 414 510,57	81 458 239,75	82 523 329,23
STOCKS	452 365,28		452 365,28	627 100,22
Matières premières et fournitures	371 264,62		371 264,62	559 100,98
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis	81 100,66		81 100,66	67 999,24
Marchandises				
AVANCES ET ACOMPTES/COMMANDES	162 595,53		162 595,53	169 610,62
CRÉANCES	16 626 947,87	1 296 852,37	15 330 095,50	16 057 816,71
Usagers et comptes rattachés	13 868 667,97	1 246 852,37	12 621 815,60	12 630 535,67
Autres créances	2 758 279,90	50 000,00	2 708 279,90	3 427 281,04
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	34 665 570,47	117 658,20	34 547 912,27	24 908 772,42
DISPONIBILITÉS	30 464 226,27		30 464 226,27	40 496 387,13
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	501 044,90		501 044,90	263 642,13
TOTAL ACTIF	316 172 904,54	116 109 666,28	200 063 238,26	201 468 214,60

PASSIF		2023	RAPPEL 2022
FONDS PROPRES		105 292 678,89	107 200 911,99
Fonds propres sans droit de reprise		26 681 437,23	26 681 437,23
Apports sans droit de reprise	4 386 810,23		
Dotation non consommables initiale	6 975 342,07		
Dotation non consommables complémentaire	15 319 284,93		
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Réserves		31 559 221,28	18 886 030,15
Dont Réserves des ESMS	31 559 221,28		18 886 030,15
Report à nouveau			30 782 252,68
Dont Report à nouveau Gestion non contrôlée	9 742 359,33	18 020 415,93	8 060 673,57
Dont Report à nouveau ESMS	8 278 056,60		22 721 579,11
Dépenses non opposables aux tiers financeurs			- 3 230 983,18
Excédent ou déficit de l'Exercice		- 116 004,35	3 142 337,56
Dont excédent sous contrôle de tiers financeurs	- 1 460 104,17		650 690,28
Dont déficit sous Gestion Fondation	1 344 099,82		2 491 647,28
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)		76 145 070,09	76 261 074,44
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		29 147 608,80	30 939 837,55
Subventions d'investissement		26 933 199,32	28 725 428,07
Provisions réglementées		2 214 409,48	2 214 409,48
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		13 057 137,86	12 815 416,19
Fonds dédiés		13 057 137,86	12 815 416,19
Dont fonds dédiés sur contributions financières pour ESMS	10 088 351,88		
PROVISIONS		9 200 561,56	7 391 875,42
Provisions pour risques		1 645 002,20	279 593,84
Provisions pour charges		7 555 559,36	7 112 281,58
DETTES		72 512 859,95	74 060 011,00
EMPRUNTS ET DETTES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		40 191 606,92	42 773 111,03
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES		1 563 266,11	1 796 786,12
REDEVABLES CRÉDITEURS		1 095 759,25	1 054 291,89
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		6 149 429,72	5 531 988,15
DETTES FISCALES ET SOCIALES		20 672 133,54	20 088 849,28
DETTES SUR IMMOBILISATIONS		1 133 752,04	1 569 302,10
AUTRES DETTES		1 530 238,33	1 144 968,29
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		176 674,04	100 714,14
TOTAL PASSIF		200 063 238,26	201 468 214,60

COMPTE DE RÉSULTAT 2023

CHARGES	2023	Rappel 2022
Charges d'exploitation	180 700 465,97	172 516 307,06
Achats nets de marchandises		
Achats nets de matières premières & fournitures	1 633 392,79	1 774 912,84
Achats nets d'autres approvisionnements	343 223,94	284 605,46
Achats prestations de services refacturées	69 069,72	86 678,30
Achats non stockés de matières premières et fournitures	8 219 845,12	7 083 814,54
Autres charges externes	33 822 793,39	31 182 926,57
Impôts taxes assimilés	10 184 278,78	9 299 181,35
Salaires et traitements	79 387 251,80	71 684 568,87
Charges sociales	32 270 430,50	30 428 326,23
Dotations aux amortissements / immo	10 320 334,64	9 844 139,35
Provisions sur actif circulant	306 653,30	515 348,95
Provisions pour litiges	200 452,94	97 427,26
Provisions pour grosses réparations		
Provisions départ retraite	597 536,48	6 973 368,25
Provisions pour risques et charges	1 258 705,68	132 416,32
Autres charges	405 558,95	285 754,24
Reports en fonds dédiés	1 680 937,94	2 842 838,53
Charges financières	1 267 827,60	826 678,32
Intérêts et charges assimilés	1 143 156,75	826 677,28
Dotations aux provisions financières	117 658,20	
Charges nettes sur cessions de VMP	7 012,65	
Autres charges financières		1,04
Charges exceptionnelles	226 711,82	225 245,98
Sur opérations de gestion	75 782,20	68 130,91
Sur exercice antérieur		
Sur opérations en capital	66 716,20	20 109,12
VNC des immobilisations cédées	14 045,59	
Dotations aux amortissements exceptionnels		137 005,95
Dotations amortissements exceptionnels des immobilisations	70 167,83	
Dotations prov. réglementées des plus-values nettes d'actif immobilisé		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL CHARGES	182 195 005,39	173 568 231,36
Déficit	116 004,35	
Charges des contributions volontaires en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	126 245,14	122 391,86
Prestations en nature	1 000,00	65 404,46
Personnel bénévole		

PRODUITS	2023	Rappel 2022
Produits d'exploitation	178 418 576,20	173 984 028,99
Ventes de marchandises	112 095,02	123 732,25
Production vendue	2 513 212,94	2 860 343,80
Prestations de services	13 396 408,46	12 764 460,13
Dont Prestations de services des ESMS		6 243 485,61
Production stockée	13 101,42	- 50 365,77
Dotations et produits de tarification des activités sociales/médico-sociales	145 065 073,52	135 722 471,47
Subventions d'exploitation	4 233 243,29	3 413 583,18
Dons manuels	137 490,33	126 871,97
Mécénats	173 247,00	514 460,68
Legs, donations, assurances-vie		
Reprise sur provision	575 511,51	6 193 562,27
Transferts de charges	605 492,08	668 996,14
Utilisations des fonds dédiés	1 439 216,27	1 913 867,70
Autres produits	10 154 484,36	9 732 045,17
Résultat d'exploitation	- 2 281 889,77	1 467 721,93
Produits financiers	1 742 205,43	481 295,49
Escomptes obtenus		
Reprises sur provisions	7 012,65	
Revenus nets sur cession de valeurs mobilières de placement	57,95	48,88
Autres produits financiers	1 735 134,83	481 246,61
Résultat financier	474 377,83	- 345 382,83
Produits exceptionnels	1 918 219,41	2 245 244,44
Sur opération de gestion	98 883,80	133 489,96
Sur exercice antérieur		
Sur opération en capital	1 819 335,61	1 843 644,73
Autres produits exceptionnels		268 109,75
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Résultat exceptionnel	1 691 507,59	2 019 998,46
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
TOTAL PRODUITS	182 079 001,04	176 710 568,92
Excédent		3 142 337,56
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	126 245,14	122 391,86
Prestations en nature	1 000,00	65 404,46
Bénévolat		
Dont Résultat sous contrôle de tiers financeurs	- 1 460 104,17	650 690,28
Dont Résultat Gestion Fondation	1 344 099,82	2 491 647,28

ANNEXE

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de **200 063 238,26 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de comptes, dont le total de charges est de **182 195 005,39 €**, le total des produits de **182 079 001,04 €** et dégageant un déficit de **- 116 004,35 €**. L'exercice couvre la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I • PRÉSENTATION DE LA FONDATION

Objet social

La Fondation met en œuvre et développe un ensemble d'actions au bénéfice de personnes en situation de handicap, de dépendance ou d'exclusion et notamment :

- elle offre des services spécialisés et adaptés à leurs besoins et à leurs attentes,
- elle soutient et diffuse des projets innovants de recherche appliquée,
- elle développe des partenariats avec des institutions partageant un but similaire et propose un partage d'expériences,
- elle favorise toute initiative à même de contribuer au changement de regard sur la personne en situation de handicap en valorisant, en particulier, ses dons, son rôle et son utilité dans la cité et la société.

Plus généralement, la Fondation engage tous types d'actions pouvant se rattacher directement ou indirectement à la poursuite d'un objectif social en faveur des personnes en situation de handicap, de dépendance ou d'exclusion.

Périmètre des activités

La Fondation est composée de : 8 ESAT ; 2 IME ; 8 MAS ; 4 SESSAD ; 20 FAM/ Foyers ; 21 SAVS/SAMSAH ; 5 Centres Accueil de Jour ; 8 GEM ; 11 Maisons Relais/Résidences Accueil ; 3 PCPE ; 1 Plateforme Insertion & Hanploi ; 4 Dispositifs d'Habitat Inclusif.

II • FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les présents comptes annuels sont établis et présentés par la personne morale FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER, reconnue d'utilité publique par décret du 3 février 2011.

Les travaux de construction ont continué sur l'année 2023, avec une livraison de la 3^{ème} et dernière phase de réhabilitation du Foyer de L'Alliance pour 816 K€. Poursuite également des travaux d'extension et de réhabilitation du Foyer Résidence des Amis, avec une livraison de l'extension du bâtiment pour 4 491K€, et la poursuite des travaux de réhabilitation pour 1 895 K€.

Dans le cadre de son développement, la Fondation a ouvert en 2023 :

- une Résidence Accueil au Vésinet,
- une Antenne à Créteil de 10 places dans le cadre de l'extension du Samsah de Villecresnes.

Les charges de personnel ont augmenté en 2023, dû aux mesures de revalorisation des salaires Laforcade et Ségur. Les coûts supplémentaires salariales sont globalement financés en 2023, mais ces coûts supplémentaires salariales sont compensés par des postes vacants.

III • RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'établissement des états financiers est en conformité avec :

- le règlement de l'ANC 2014-03, et les règlements suivants :
- le règlement de l'ANC n° 2018-06 du 15 décembre 2021 et remplacé par l'arrêté du 14 décembre 2022, relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, et les règlements suivants :

- le règlement ANC 2019-04 relatif aux organismes gérant des établissements sociaux et médico-sociaux,
- la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L312-1 du CASF,
- le règlement de l'ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2018-01.

La méthode de base retenue, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement ANC n° 2014-03 (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire sur leur durée de vie prévue sur une période comprise :

• Immobilisations incorporelles	de 2 à 10 ans
• Constructions	de 5 à 45 ans
• Agencements et aménagements	de 3 à 25 ans
• Matériels et outillages industriels	de 2 à 10 ans
• Matériels de bureau et informatiques	de 2 à 10 ans
• Mobilier	de 3 à 10 ans
• Matériel de transport d'exploitation	de 3 à 10 ans

Les durées d'amortissement des constructions ont été déterminées par composants en référence à leur durée de vie estimative et sont donc en conformité avec la réglementation sur les actifs (règlement ANC n° 2014-03).

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Origine de la dotation non consommable initiale

Terrain clos de Chennevières n° 33	33 258,00 €
Bâtiment clos de Chennevières n° 33	133 034,16 €
Terrain clos de Chennevières n° 34	4 610,00 €
Bâtiment clos de Chennevières n° 34	18 439,54 €
Terrain clos de Chennevières n° 35	46 841,00 €
Bâtiment clos de Chennevières n° 35	187 366,43 €
Terrain Saint-Maur Ledru Rollin	11 244,00 €
Bâtiment Saint-Maur Ledru Rollin	57 358,05 €
Terrain Balcon de Villiers	59 455,00 €
Bâtiment Balcon de Villiers	237 820,58 €
Terrain Chevilly-Larue rue Bergère	455 159,41 €
Bâtiment Chevilly-Larue rue Bergère	2 896 899,16 €
Terrain Châtenay 78 Division Leclerc	86 058,99 €
Bâtiment Châtenay 78 Division Leclerc	2 247 797,75 €
Donation de la somme de	500 000,00 €

Pour un total de **6 975 342,07 €**.

Origine de la dotation non consommable complémentaire

Apport de l'Association à la Fondation pour un total de **15 319 284,93 €**. L'actif net apporté par l'Association Les Amis de l'Atelier en vertu du traité d'apport du 15 décembre 2011 est de **13 187 304,93 €**.

Sont exclus des éléments d'actif les biens immobiliers en cours de cession ou d'apport en nature, et seront transférés au Donataire.

Les produits des cessions transférés au Donataire sont :	
Bâtiment de Villecresnes 68 rue d'Yerres	1 274 050,00 €
Appartement Le Plessis-Robinson 17 Usséglio	359 330,00 €
Appartement Antony 11 rue Prairie	225 000,00 €
Et les parts sociales transférées au Donataire sont :	
Sci Châtenay-Malabry lot 15	273 600,00 €

Provisions réglementées

En application de l'instruction M22, le compte « provisions règlementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement » est alimenté par une dotation aux provisions autorisée par l'autorité de tarification. Cette provision peut être reprise, le résultat correspondant peut-être affecté en excédent, ou affecté à l'investissement si ce besoin en fonds de roulement est suffisamment couvert.

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice. Le montant de ce fonds dédié s'élève à **6 256 890,45 €**.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour litiges sont conformes au règlement ANC 2014-03, évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire.

Engagement de départ à la retraite

Le calcul des engagements de départ à la retraite est basé sur l'ensemble des personnes en CDI, quel que soit leur âge. L'estimation, en méthode prospective, a été faite sur la base des hypothèses suivantes : départ à la retraite à 64 ans, taux d'actualisation : 1,5%, taux de revalorisation : 1,20 %, taux de charge : 50 % (plus 8 % de taux de taxe sur les salaires soit un total de taux de charge de 58 %). Ainsi, le calcul de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à **7 430 559,36 €**.

IV • AGRÉGATION DES COMPTES ANNUELS

La Fondation gère des établissements sous contrôle de tiers financeurs et en gestion libre. Les comptes annuels sont la sommation de la comptabilité de chaque établissement.

Les opérations internes sont éliminées :

- créances et dettes réciproques enregistrées en compte liaison,
- les frais de sièges,
- les loyers internes,

- la refacturation des salaires inter-établissements.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

V • INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Affectation des résultats

La quote-part du résultat de l'exercice relative à la gestion des établissements et services relevant de l'article L312-1 du CASF sous contrôle d'une autorité publique, soit en global un déficit de résultat de **1 460 104,17 €**, fera l'objet d'une affectation de la part de ces autorités. Les excédents seront susceptibles de venir en diminution des prix de journées ou des dotations globales des prochains exercices. Quant aux pertes, elles seront susceptibles de s'imputer sur des excédents antérieurs ou d'augmenter les prix de journée ou les dotations globales des prochains exercices.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et le compte de résultat par origine et destination

En application de la loi du 7 août 1991 et de l'arrêté du 30 juillet 1993, les organismes faisant appel à la générosité du public sont tenus d'établir un compte annuel des ressources collectées auprès du public.

Le tableau retraçant le Compte d'emploi des ressources 2023 en annexe permet de présenter les ressources issues de l'appel à la générosité du public et l'utilisation qui en est faite.

En application du règlement ANC 2018-06 est présenté un tableau complémentaire, Compte de résultat par Origine et destination.

VI • COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre de contrôle légal des comptes s'élève à **101 636 € TTC**.

● État des créances

État des créances	Montant brut	Un an au +	Plus un an
Prêts	3 656 777,93	47 187,00	3 609 590,93
Autres immobilisations financières	358 934,96	33 840,32	325 094,64
Clients douteux ou litigieux	1 250 926,86	999 927,95	250 998,91
Autres créances commerciales	1 272 942,39	1 272 942,39	
Créances parents et locataires	1 414 271,79	1 414 271,79	
Avoir à recevoir	162 595,53	162 595,53	
Personnel et comptes rattachés	488 281,07	488 281,07	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques :	11 239 932,45	11 239 932,45	
Autres impôts et taxes			
État remboursement chômage partiel	8 029,00	8 029,00	
T.V.A.	1 261 376,52	1 261 376,52	
Subventions	40 000,00	40 000,00	
Clients organismes financeurs (prix de journée)	9 930 526,93	9 930 526,93	
Groupe et associés	289 403,90	289 403,90	
Débiteurs divers	671 189,41	671 189,41	
Charges constatées d'avance	501 044,90	501 044,90	
TOTAL GÉNÉRAL	21 306 301,19	17 120 616,71	4 185 684,48
Montant des prêts accordés dans l'exercice	317 650,00		
Remboursements des prêts dans l'exercice	114 107,89		
Prêts et avances consentis aux associés			

● État des dettes

État des dettes	Montant brut	Un an au +	Plus un an 5 ans au +	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes 2 ans max.	41 513,72	41 513,72		
Auprès Ets crédits plus 2 ans	40 150 093,20	2 775 089,68	9 180 949,03	28 194 054,49
Emprunts dettes financières divers	1 563 266,11	58 667,91	315 495,86	1 189 102,34
Avances sur prix de journée				
Fournisseurs & comptes rattachés	6 149 429,72	6 149 429,72		
Personnel et comptes rattachés	8 614 509,58	8 614 509,58		
Sécurité Sociale autres org. soc.	10 463 193,31	10 463 193,31		
État, autres collectivités publiques	1 594 430,65	1 594 430,65		
Collectivités Publiques	747 992,57	747 992,57		
T.V.A	282 973,70	282 973,70		
Autres impôts et taxes	563 464,38	563 464,38		
Dettes sur immob. & comptes rattachés	1 133 752,04	1 133 752,04		
Groupe et associés				
Autres dettes	1 530 238,33	1 530 238,33		
Redevables créditeurs	1 095 759,25	1 095 759,25		
Produits constatés d'avance	176 674,04	176 674,04		
TOTAL GÉNÉRAL	72 512 859,95	33 633 258,23	9 496 444,89	29 383 156,83
Emprunts souscrits dans l'exercice				
Emprunts remboursés dans l'exercice	2 915 167,12			
Emprunts, dettes auprès associés				

● État des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions ou remboursements	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	899 504,85				899 504,85
Autres immobilisations incorporelles	251 899,56	3 867,74	10 086,89		245 680,41
Immobilisations en cours					
Total	1 151 404,41	3 867,74	10 086,89		1 145 185,26
Terrains	6 708 149,73				6 708 149,73
Constructions	144 502 640,86	3 532 699,06	264 305,24	4 197 017,89	151 968 052,57
Matériel et outillage	13 213 564,39	1 047 774,86	452 272,04	599,99	13 809 667,20
Installations	26 983 258,57	1 707 280,95	557 219,18	3 820,86	28 137 141,20
Matériel transport	8 183 348,53	452 062,51	266 713,79		8 368 697,25
Matériel de bureau	773 775,13	29 310,13	20 276,50		782 808,76
Matériel informatique	1 831 126,72	441 149,73	29 127,71	3 817,91	2 246 966,65
Mobilier	7 293 379,99	534 137,81	232 336,97	4 746,64	7 599 927,47
Immobilisations en cours	4 338 714,69	2 380 127,24		- 4 218 195,45	2 500 646,48
Total	213 827 958,61	10 124 542,29	1 822 251,43	- 8 192,16	222 122 057,31
Titres immobilisés	5 900 575,75	116 623,00			6 017 198,75
Prêt	3 453 236,09	317 650,00	114 108,16		3 656 777,93
Autres immobilisations financières	741 669,13	36 261,84	418 996,01		358 934,96
Total	10 095 480,97	470 534,84	533 104,17		10 032 911,64
TOTAL GÉNÉRAL	225 074 843,99	10 598 944,87	2 365 442,49	- 8 192,16	233 300 154,21

● Rémunérations des dirigeants

	Montant
Rémunérations allouées aux membres	1 013 102,36
des organes d'administration	
des organes de direction (somme des 10 plus importants salaires)	1 013 102,36
des organes de surveillance	

● Effectifs

	Personnel salarié
Effectif moyen	1790,07
ETP AU 31/12/2022 :	
Cadres	252
Personnel non cadre	1 953
Travailleurs handicapés	765
TOTAL ETP AU 31/12/2023	2 970

Aucun personnel n'a été mis à la disposition de la Fondation.

● Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et RAN	Quote-part détenue	Valeur comptable des titres	Prêt et avances consentis non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations							
Participations détenues à plus de 50 %							
S.C.I. ÉGALITÉ	3 756 320,00	3 994 009,03	99,99 %	16,00	39 071,39	517 059,99	103 784,72
S.C.I. GAMBETTA	60 640,00	117 525,92	99,74 %	16,00	59 994,61	30 028,71	7 392,88
Partie liée							
S.C.I. LOUVEAU	282 000,00	1 323 664,58		100,00	190 337,90	458 628,81	38 606,95
S.C.I. LOUVEAU détenue PAR S.C.I. ÉGALITÉ			99,30 %		Néant		
S.C.I. LOUVEAU détenue PAR S.C.I. GAMBETTA			0,70 %		Néant		
Membre d'un GCMS							
Membre du GCMS RAPHA	1 500,00	13 203,00			Néant	90 000,00	217,00

● Compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois

EMPLOIS PAR DESTINATIONS	Exercice 2023	Exercice 2022
I. EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. Missions sociales	60 558,32	69 687,49
1.1 Réalisées en France		
Achats non stockés de matériaux et fournitures	4 850,83	5 773,48
Autres charges externes	13 007,04	38 946,33
Salaires et traitements		
Dotations aux amortissements / immobilier		
2. Frais de recherche de fonds	15 920,00	14 305,28
3. Frais de fonctionnement	22 208,93	18 555,60
I. TOTAL DES EMPLOIS	98 687,25	102 548,37
4. Dotations aux provisions et dépréciations		
5. Reports en fonds dédiés de l'exercice	204 408,21	520 753,29
Excédent de la générosité du public	68 200,19	87 918,48
V. TOTAL GÉNÉRAL	371 295,65	711 220,14

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2023	Exercice 2022
I. RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Ressources liées à la générosité du public	137 490,33	126 871,97
Dons manuels affectés collectés en France	45 240,00	42 329,97
Dons manuels non affectés collectés en France	92 250,33	84 542,00
Legs et autres libéralités encaissés en France affectés		
Legs et autres libéralités encaissés en France non affectés		
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2. Autres fonds privés	173 247,00	514 460,68
Mécénat d'entreprises	173 247,00	514 460,68
Associations, fondations et autres organismes privés à but non lucratifs		
I. TOTAL DES RESSOURCES	310 737,33	641 332,65
2 - Reprise de provisions et dépréciations		
3. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	60 558,32	69 887,49
Déficit de la générosité du public		
VI. TOTAL GÉNÉRAL	371 295,65	711 220,14
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	906 253,07	1 271 032,65
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	68 200,19	87 918,48
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	208 923,23	452 698,06
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	765 530,03	906 253,07

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023	Exercice 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. Contributions volontaires aux missions sociales		
Mise à disposition gratuite de biens	126 245,14	122 391,86
Prestations en nature	1 000,00	65 404,46
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds		
3. Contributions volontaires au fonctionnement		
TOTAL	127 245,14	187 796,32
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Bénévolat		
Prestations	1 000,00	65 404,46
Dons en nature	126 245,14	122 391,86
TOTAL	127 245,14	187 796,32

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Exercice 2023	Exercice 2022
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	1 202 798,80	751 933,03
(-) Reclassement CCAH	381 657,14	
(-) Utilisation	60 558,32	69 887,49
(+) Report	204 408,21	520 753,29
TOTAL	964 991,55	1 202 798,80

FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

**59, boulevard de Strasbourg
75010 PARIS**

**SIREN : 530 342 740
APE : 8720A**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

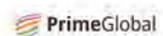
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Cabinet Jégard Paris
5 rue du Havre
75008 Paris
Tél. +33 1 45 31 53 37
contact@jegardcreatis.com



Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

SAS au capital de 148 898 €
APE 6920Z - TVA FR 50 489 746 255
RCS Paris - Siret 489 746 255 00020
www.jegardcreatis.com



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

59, boulevard de Strasbourg
75010 PARIS

SIREN : 530 342 740
APE : 8720A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Amis de l'Atelier relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Fondation des Amis de l'Atelier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2023

Cabinet Jegard Paris

2/38

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La cohérence des produits de la tarification, identifiées dans le tableau de l'annexe « Répartition des produits d'exploitation », avec les décisions tarifaires des ARS et des Conseils départementaux.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures pour le compte de
Catherine SAGE
(c.sage@jegardcreatis.com)
Date : 10/06/2024 10:40:10
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par email : 991196

Catherine SAGE
Associée

Fondation des Amis de l'Atelier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2023

Cabinet Jégard Paris

4/38



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

DIRECTION ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE

17 rue de l'Égalité • 92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 46 29 59 00 • Fax : 01 46 29 59 29

Courriel : communication@amisdelatelier.org

www.fondation-amisdelatelier.org